



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES METROPOLE

Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 02 Mars 2016

Date de convocation :  
Le 08 février 2016

L'an deux mille seize, le 02 mars à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 08 février 2016.

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 8  
- de votants : 8  
  
- délégués suppléants : 14  
- de présents : 3  
- de votants : 2

Étaient présents (11) :

Mme Élisabeth GONDY ; M. Grégory LELONG ; Mme Valérie TOMSON ; M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Yveline DRUELLE ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Anne GOZÉ.

Absents excusés : (8)

Mme Geneviève MANNARINO ; M. Laurent DEGALLAIX ; Mme Renée STIÉVENART ; Mme Monique GUILBERT ; M. Vincent HADOT ; Mme Denise CAPPELLE ; Mme Arlette MARCANT ; Mme Corinne COLLET DONNAINT.

\*\*\*\*\*

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :  
II/002/16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Secrétaire de Séance :  
Mme Isabelle DUSCHET

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1er, 7 et 8 ;

Nos Réf : ID/IC

Vu la délibération n° II/022/2015 prise par le Comité de Direction dans sa séance du 29 septembre 2015 ;

OBJET : Modification de la régie de recettes.

Avec l'ouverture du Port de Plaisance « Valescaut » en mai 2015, Valenciennes Tourisme et Congrès met à disposition un point d'information touristique pour les plaisanciers dans les locaux de la capitainerie. Ce point d'accueil va s'enrichir d'un espace boutique ainsi qu'une billetterie pour la location de vélos.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

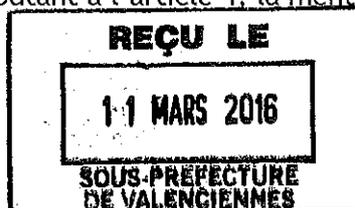
Étant donné l'avis favorable du Trésorier Municipal de Valenciennes,

Il est proposé au Comité de Direction de modifier les articles suivants de la délibération n° II/022 :

- En ajoutant à l'article 1er, la mention « port de plaisance »,

ARTICLE 1er : à compter du 1er juillet 2013, il est institué une régie de recettes pour les produits de boutique et la billetterie vendue sur les trois sites : Valenciennes, Condé-sur-l'Escaut et Port de Plaisance.

- En ajoutant à l'article 4, la mention « chèques vacances »,



ARTICLE 4 : les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèques, carte bancaire ou par chèques-vacances.

- Les autres articles restants inchangés.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 02 mars 2016,

- D'approuver les modifications mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**APPROUVE :**

- Les modifications mentionnées.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 02 mars 2016

La Présidente,  
Elisabeth GONDY

